COGEBIO

Société Anonyme au capital de 395 300 euros

Siège social : 24 rue de la Mouche

DF Centre d'Affaires

69540 IRIGNY

510 366 834 RCS LYON

A l’attention des actionnaires,

Le 30 janvier 2017

Messieurs,

Nous vous avons convoqués par lettre simple le 16 janvier 2017 à une Assemblée Générale Extraordinaire de notre Société **le mardi 31 janvier 2017 à 14 heures** route de Loyers à LOYETTES (01360) à l’effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

* Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
* Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
* Augmentation du capital social de 53.320 euros par la création de 5.332 actions P de numéraire ; conditions et modalités de l'émission,
* Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes dénommées,
* Autorisation à donner au Président du Conseil d'Administration de réaliser l'augmentation de capital dans les conditions fixées par l'Assemblée,
* Autorisation à conférer au Conseil d'Administration aux fins de procéder à une augmentation du capital par l'émission d'actions de numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce,
* Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces salariés,
* Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Des discussions plus globales étant en ours sur une restructuration du capital, nous vous informons de l’ajournement de cette assemblée générale à une date ultérieure.

Nous nous excusons de la gêne occasionnée dû à ce report d’assemblée générale,

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration